



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

19 septembre 2025

Studio Grande Échelle Inc.

Vente d'actifs au terme de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

Table des matières

Avis au lecteur	1
Procédure de vente.....	2
Renseignements sur la situation de Studio Grande Échelle Inc.	3
Information sur l'actif.....	4
Formulaire de soumission	5
Conditions générales de vente	7
Annexes.....	14



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

Avis au lecteur

Le 22 août 2025, Studio Grande Échelle Inc. (« SGE » ou la « Société »), a fait cession de ses biens et C.S. Adjami Inc. (« CSA ») a été nommé syndic à la faillite de SGE (« Syndic »).

CSA agit en sa qualité de Syndic et non en son nom personnel. Veuillez noter que le terme « Syndic » utilisé dans le présent document d'appel d'Offres (« Cahier d'information confidentiel ») fait référence à CSA, mais seulement en sa qualité susmentionnée.

Le Syndic sollicite des Offres (« Offres ») sur ses droits, titres et intérêts dans les éléments d'actifs de la Société décrits au présent cahier d'information confidentiel (l'« Actif » et ou les « Actifs »).

Ce document a été préparé uniquement dans le but d'assister les acheteurs potentiels (« Acheteur » ou collectivement « Acheteurs ») à déterminer si ceux-ci déposeront une Offre pour l'Actif.

Le Syndic déclare expressément, et l'Acheteur reconnaît, que l'Acheteur ne peut pas et ne devrait pas se fier sur ces renseignements afin d'en arriver à la décision d'acheter l'Actif ci-après décrit. Le Syndic n'a pas vérifié quelque renseignement que ce soit ci-inclus et ne fait aucune représentation explicite ou implicite, ou garantie quant à l'exactitude ou à l'intégralité de tels renseignements. Rien de ce que contient ce document n'est ou ne devrait être perçu comme une représentation quant au potentiel futur de l'Actif. Chaque Acheteur doit se fier à ses propres inspections, analyses et enquêtes afin d'être satisfait quant aux titres, valeur commerciale, description, capacité d'utilisation, quantité, condition, existence, valeur ou tout autre élément ou circonstance ayant trait à l'acquisition de l'Actif.

Les renseignements ci-inclus ont été préparés dans le seul but d'être présentés aux Acheteurs de l'Actif et ne doivent pas être reproduits, divulgués à des tiers ou utilisés à d'autres fins sans le consentement écrit préalable du Syndic.

Les Acheteurs sont avisés que tout Actif acquis (à la suite d'une Offre acceptée) doit être retirés des lieux où ils se trouvent (Services FL, 18240 Chem. de la Côte N, Mirabel, QC J7J 2B6 – les « Lieux ») au plus tard 48 heures après la date de la clôture de la transaction. Toute période d'occupation des Lieux requise par un Acheteur après cette date devra être négociée directement entre l'Acheteur et Services FL.

Ni ce document ni sa remise à quelque acheteur que ce soit ne constituera une Offre de vente.



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

Procédure de vente

Le Syndic considérera seulement des Offres pour l'Actif sur une base « **tel quel** », et ce, aux risques et périls de l'Acheteur, sans aucune représentation ou garantie, légale ou conventionnelle.

Les Actifs (lot 1) seront disponibles pour inspection sur rendez-vous, du lundi au vendredi, durant les heures normales de bureau (9 h à 17 h), du 24 septembre au 10 octobre 2025.

- Lot 1 : **Service FL - 18240 Chem. de la Côte N, Mirabel, QC J7J 2B6**

Tout acheteur désirant visiter les biens (lot 1) est prié d'aviser par courriel le représentant du Syndic Mr. Carl Adjami (cadjami@csadjami.ca), le représentant de Services FL Mr. Shaun McMahon (shaun@servicesfl.com), ainsi que Mme Nathalie Lawlor (nlawlor@psbboisjoli.ca).

Toute Offre doit être soumise en accord avec les *Conditions générales de vente* plus amplement décrites dans ce cahier d'information confidentiel et devra être reçue **au plus tard à 17h00 (heure normale de l'Est) le 15 octobre 2025 « Date limite de soumission »** au bureau du Syndic, **tel qu'indiqué ci-après.**

Tout contact par les Acheteurs devra se faire directement avec le représentant du Syndic indiqué ci-dessous :

C.S. ADJAMI INC.
3333 boul. Graham, Bureau 400, Montréal, Québec H3R 3L5

Carl Adjami, CPA, CIRP, LIT
Président
cadjami@csadjami.ca
+1-514-341-5511 #395

Uniquement une Offre soumise au Syndic en accord avec les *Conditions générales de vente* sera considérée. Si une partie ne soumet pas une Offre en accord avec le *Formulaire de soumission* et les *Conditions générales de vente* de ce Cahier d'Information confidentiel, le Syndic pourra néanmoins considérer cette Offre, à son entière discrétion.

Les Acheteurs sont avisés que, dans l'éventualité où leur Offre est acceptée, les Actifs visés par leur Offre doivent être retirés des Lieux au plus tard 48 heures après la date de clôture. Toute période d'occupation requise à la suite de cette date devra être négociée directement entre l'Acheteur et Services FL.



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

Les Acheteurs sont avisés que le Syndic se réserve le droit de retirer à tout moment avant la Date limite de soumission une partie ou la totalité de l'Actif de cette sollicitation. En outre, l'Offre la plus élevée ne sera pas nécessairement acceptée ni quelque Offre que ce soit.

Toute Offre est sujet à l'approbation des créanciers garantis concernés par les Actifs et des inspecteurs.

Si un Acheteur est lié à SGE (« Acheteur Lié »), leur Offre sera également sujet à l'approbation du Tribunal. Tout Acheteur Lié doit, en plus du montant offert, remettre un montant de 2 500 \$ (« Frais de Requête ») au Syndic afin qu'une requête pour approbation de l'Offre soit présentée au Tribunal. Les Frais de Requête ne sont pas remboursables, peu importe si l'Offre est approuvée par le Tribunal ou pas.

Renseignements sur la situation de Studio Grande Échelle Inc.

La Société exerçait ses activités dans le domaine de la présentation audiovisuelle, plus particulièrement dans la projection de plan architecturaux à l'échelle 1 :1 et la mise en place de divers événements tels que des lancements de produits, présentations corporatives, sessions de formation, événements privés et démonstrations immersives.

La société a fait cession de ses biens le 22 août 2025.



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

Information sur l'actif

Le Syndic déclare expressément, et l'Acheteur reconnaît, que l'Acheteur ne peut pas et ne devrait pas se fier sur ces renseignements afin d'en arriver à la décision d'acheter l'Actif ci-après décrit. Le Syndic n'a pas vérifié quelque renseignement que ce soit ci-inclus et ne fait aucune représentation explicite ou implicite, ni garantie quant à l'exactitude ou à l'intégralité de tels renseignements. Rien de ce que contient ce document n'est ou ne devrait être perçu comme une représentation quant au potentiel futur de l'Actif. Chaque Acheteur doit se fier à ses propres inspections, analyses et enquêtes afin d'être satisfait quant aux titre, valeur commerciale, description, capacité d'utilisation, quantité, condition, existence, valeur ou toute autre affaire ou situation quelconque ayant trait à l'acquisition de l'Actif.

- **Lot 1: Équipement de projection audiovisuel**

Vous trouverez en annexes le détail des différents lots, une description sommaire et des photos de ceux-ci.

Plus d'information peut se trouver aussi sur notre site :

<https://www.psbboisjoli.ca/dossiers-dinsolvabilite-courants>



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

Formulaire de soumission

À : C.S. Adjami Inc.

En sa qualité de Syndic aux biens de Studio Grande Échelle Inc.
400 – 3333 boul. Graham
Montréal, QC H3R 3L5
Attention: Carl Adjami (cadjami@csadjami.ca)

1. _____
(Nom)
2. _____
(Adresse)
3. _____
(Numéro de téléphone et adresse courriel)
4. _____
(Personne ressource)
5. Le montant total offert pour le Lot 1 est : _____ \$
7. La présente Offre est irrévocable et est soumise en accord avec les *Conditions générales de vente* préparées par C.S. Adjami Inc., en sa qualité de Syndic de Studio Grande Échelle Inc., lesquelles sont considérées aux termes de la présente Offre comme si elles y figuraient au long. L'offrant déclare avoir lu les *Conditions générales de vente* et déclare être lié par celles-ci.
8. Vous trouverez ci-joint la preuve d'un virement bancaire ou une traite bancaire ou un chèque certifié payable à C.S. Adjami Inc., en sa qualité de Syndic aux biens de Studio Grande Échelle Inc. – en fidéicommiss à titre de dépôt d'un montant de _____ \$, représentant 15 % du montant total de notre / mon Offre soumise dans le présent document.



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

Daté à _____, ce _____ jour de _____ 2025.

(Nom légal complet de l'Acheteur)

(Signature du représentant autorisé)

(Nom du représentant autorisé de l'Acheteur)

Conditions :



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

Conditions générales de vente

1. Le Syndic ne considèrera que les Offres écrites visant l'achat de l'Actif. Toutes les taxes applicables relatives à la vente devront être ajoutées au prix d'achat offert. Toute Offre doit être déposée dans une enveloppe scellée avec la mention suivante :

« C.S. Adjami Inc. – NE PAS OUVRIR : Soumission Studio Grande Échelle Inc. »

Toutes les Offres devront être reçues par le Syndic à l'adresse suivante au plus tard à 17 h 00 (heure normale de l'Est), le 15 octobre 2025.

C.S. ADJAMI INC.
3333 boul. Graham, Bureau 400, Montréal, Québec H3R 3L5

Carl Adjami, CPA, CIRP, LIT
Président
cadjami@csadjami.ca
+1-514-341-5511 #395

2. Toute Offre doit inclure le *Formulaire de soumission* dûment complété (tel que présenté dans le présent document). Toute Offre reçue non conforme au Formulaire de soumission ou qui viendrait modifier celui-ci, pourra être rejetée par le Syndic, le tout à son entière discrétion.
3. Les Offres seront reçues strictement sur la base du fait que la partie déposant ladite Offre a inspecté, examiné et est satisfaite de l'Actif décrit aux présentes et qu'aucun terme, représentation, garantie, condition, entente ou consentement collatéral, statutaire ou autrement, description, capacité d'utilisation, qualité, quantité ou toute autre chose affectant quelque élément d'actif que ce soit, ou ayant trait à toute autre matière ou chose quiconque sauf si expressément inclus aux présentes, n'est fait par la présente.
4. Sans limiter la généralité de ce qui précède, chaque partie qui soumet une Offre reconnaît, consent et accepte que chaque élément d'Actif est offert spécifiquement sur une base « tel quel » ou « tel que vu » et ce, aux risques et périls de l'Acheteur, sans aucune représentation ou garantie, légale ou conventionnelle, et qu'aucun ajustement ne sera consenti à l'Acheteur, afin de modifier des conditions ou des quantités de l'Actif. L'Acheteur reconnaît en outre que le Syndic n'est pas un vendeur professionnel au sens de l'article 1733 du Code civil du Québec.



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

5. Chaque partie soumettant une Offre reconnaît que le Syndic n'est pas tenu d'inspecter, de compter ou de fournir une inspection ou un décompte de l'Actif ou quelque portion que ce soit et que cette partie sera présumée, à ses frais, s'être fiée entièrement à son propre jugement, inspection et enquête. L'Acheteur est responsable d'obtenir, à ses frais, tout consentement requis au transfert de l'Actif ainsi que toute documentation ou assurance qui serait nécessaire ou désirable dans les circonstances. Ni le Syndic ou la Société ne sera responsable pour une description incorrecte, un défaut ou toute autre condition de l'Actif, et chaque personne soumettant une Offre ne pourra faire de réclamation contre le Syndic, la Société ou un de ses administrateurs, mandataires, officiers, employés ou représentants ayant trait à l'Offre pour l'achat de l'Actif pour quelque raison que ce soit.
6. Toutes les Offres doivent être accompagnées d'un dépôt préalablement envoyé par virement bancaire, d'une traite bancaire ou d'un chèque certifié libellé à l'ordre de « **C.S. Adjami Inc., Syndic re : Studio Grande Échelle Inc. – en fidéicommiss** » pour un montant d'au moins 15 % du prix d'achat offert sur l'Actif. Si l'Offre est acceptée, ce dépôt par virement bancaire, cette traite ou ce chèque sera présumé être un dépôt non remboursable (les « Dépôt(s) ») et sera retenu et porté en réduction du prix d'achat au moment de la clôture de la transaction.

Les Dépôts par virement bancaires doivent être envoyés au compte bancaire suivant :

Effacer

Enregistrer

Imprimer



Information sur le compte

Pour dépôt direct ou paiement préautorisé

Configurez facilement et aisément vos dépôts directs et vos paiements préautorisés

Le dépôt direct est un moyen rapide et facile de recevoir des dépôts directement dans votre compte chèques.

Le paiement préautorisé est un moyen pratique de payer automatiquement vos factures à partir de votre compte de chèques.

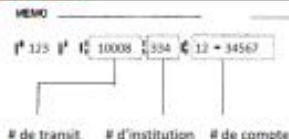
Ce formulaire remplace l'utilisation d'un chèque annulé, en fournissant les informations bancaires nécessaires lors de l'organisation des dépôts directs ou des paiements préautorisés.

R remplissez simplement ce formulaire et soumettez-le à la société qui dépose un paiement sur votre compte ou à une compagnie en attente de paiement.

Si vous avez des questions, veuillez contacter le 1-800-213-4282 ou tibsupport@versabank.com

Comment trouver vos informations bancaires sur un chèque:

Exemple:



**N'UTILISEZ PAS CES INSTRUCTIONS POUR
ENVOYER UN VIREMENT ELECTRONIQUE**

Vous trouverez au bas de la page les informations bancaires du compte en fiducie

Vos informations

Nom du Syndic Autorisé en Insolvabilité

En fiducie pour (Nom)

C. S. ADJAMI INC.

ITF STUDIO GRANDE ECHELLE INC.

Adresse

400 3333 GRAHAM BOUL

Ville

MONT-ROYAL

Province

QC

Code Postal

H3R 3L5

Information Bancaire

Banque

Adresse

VersaBank

410 - 121 Research Drive

Ville

Saskatoon

Province

SK

Code Postal

S7N 1K2

Transit

10008

Numéro d'Institution

334

Numéro de compte

7726895

Signature du client

Date

7. Toutes les Offres doivent être signées par une personne dûment autorisée par l'entité faisant l'Offre.
8. Le Syndic n'a aucune obligation d'accepter ou même de considérer une Offre et se réserve le droit de rejeter toute Offre et/ou toutes les Offres, y compris la plus élevée. L'acceptation de toute Offre est à la seule et absolue discrétion du Syndic. Aucune personne ne pourra rétracter, retirer ou annuler une Offre avant l'avis d'acceptation ou le rejet de l'Offre par le Syndic. Si un offrant retire son Offre avant l'acceptation ou le rejet de celle-ci par le Syndic, le Dépôt sera conservé par le Syndic à titre de dommages liquidés. Il est entendu que toute Offre présentée au Syndic constitue un engagement ferme et légal de la part de l'offrant et sera irrévocable jusqu'à l'avis du Syndic acceptant ou rejetant ladite Offre.
9. Le Syndic se réserve le droit de renoncer à toute condition ou réserve. Le Syndic se réserve le droit de modifier ou de terminer le processus de vente à n'importe quel moment sans justification et n'aura aucune responsabilité à cet égard.
10. Si le Syndic, à sa discrétion, est incapable de livrer un Actif ou un Lot d'Actifs avant la date de clôture, cet actif ou lot sera retiré de la transaction et le montant de l'Offre sera ajusté selon le montant attribué dans l'Offre pour cet actif ou lot, ou en l'absence d'une telle attribution, selon une évaluation indépendante de l'actif ou du lot.
11. Si une Offre est retenue par le Syndic, celui-ci avisera l'Acheteur d'une telle acceptation immédiatement, par avis écrit soit par messagerie, soit par courriel, soit par courrier recommandé adressé à l'Acheteur à l'adresse prévue dans l'Offre, tel avis étant présumé effectivement donné et reçu lorsque déposé au bureau de poste ou lorsque livré par messagerie, ou lorsqu'envoyé par courriel selon le cas.
12. Une Offre et son acceptation, conformément au paragraphe 11 ci-dessus, ainsi que les *Conditions générales de vente*, considérés comme faisant partie intégrante de chaque Offre, constituent une convention d'achat et de vente valide liant l'entité soumettant l'Offre (ou la personne) et le Syndic en ce qui concerne l'Actif, et cette convention ne pourra être modifiée sans le consentement écrit du Syndic.
13. Chacun des documents de transfert nécessaires à la conclusion de la vente de l'Actif dans le cadre de la convention d'achat et de vente devra être formulé à des conditions et dans un format qui convient au Syndic.
14. Le solde du prix d'achat ainsi que toutes taxes applicables ayant trait à la transaction devront être payés par virement bancaire, traite bancaire ou par chèque certifié libellé au notaire instrumentant, qui se fera au plus tard deux (2) jours ouvrables après l'acceptation de l'Offre par le Syndic.
15. Aucun ajustement au prix offert ne sera accepté par le Syndic.

16. Les Dépôts ayant trait aux Offres qui ne seront pas retenus par le Syndic seront retournés aux parties par courrier recommandé, adressé aux parties selon l'adresse établie dans l'Offre, sans intérêt quelconque.
17. Chaque Acheteur paiera au Syndic lors ou avant la clôture de la transaction, en plus du solde dû pour l'achat, toute taxe fédérale, provinciale et autre taxe de vente, taxe sur les produits et services ainsi que toute taxe, tout frais d'enregistrement ou toute autre charge payables ou exigibles en vertu du transfert de l'Actif, ou fournira au Syndic les certificats d'exemption appropriés en ce qui a trait auxdites taxes dans une forme et substance acceptables au Syndic.
18. L'Acheteur sera le seul responsable des coûts, sur les lieux ou dans les locaux, le cas échéant, de l'enlèvement de l'Actif et du retour des locaux dans un état propre (sans ordures, effet personnels retirés et le balayage des sols) après l'enlèvement de celui-ci. Ces coûts comprennent l'enlèvement ou le nettoyage de toute substance dangereuse rejetée, sur ou dans les locaux, à la suite du déplacement, de la démobilisation ou de l'enlèvement de l'Actif.
19. L'Acheteur sera responsable de prendre des arrangements directement avec Services FL concernant le loyer payable pour toute période excédant la Période d'Occupation stipulée.
20. L'Acheteur assumera, à ses frais, l'entière responsabilité du respect de toutes les lois et réglementations municipales, provinciales et fédérales dans la mesure où celles-ci s'appliquent à l'Actif et à son utilisation par l'Acheteur.
21. L'Acheteur indemniserà et tiendra le Syndic indemne en ce qui a trait à ce qui suit :
 - a) Taxes, pénalités et intérêts ainsi que toute autre montant qui pourra être cotisé à l'encontre du Syndic ou de la Société en vertu de la Loi sur la taxe d'accise (Canada), de la Loi sur la taxe de vente (Québec) ou de toute autre loi comparable résultant de la vente de l'Actif ou découlant de l'omission de l'Acheteur de payer toutes les taxes ci-dessus mentionnées exigibles en vertu de la transaction, envisagée par cette entente, que ceci découle d'une révision, d'une cotisation ou autre;
 - b) Tous les frais et débours, y compris les honoraires légaux et professionnels, ainsi que tous les autres frais liés à une Offre (le cas échéant), toute convention d'achat et de vente résultant de celle-ci, toute recherche, évaluation, consultation ou représentation que l'Acheteur pourrait souhaiter ou faire;
 - c) Tous frais et dépenses relatives à la préparation et à l'exécution de toute Offre (le cas échéant) ou acte de vente, à l'enregistrement et à la préparation de copies authentiques.

22. Le Syndic n'aura à fournir ou à ne produire aucun certificat de recherche, expertise, acte de vente, déclaration ou autre document ou preuve de titres autres que ceux qui sont en sa possession, le cas échéant.
23. Avant la clôture de la transaction, l'Actif sera et demeurera à la charge, au risque et en possession du Syndic. Après la clôture de la transaction, l'Actif sera à la charge de l'Acheteur. Dans l'éventualité d'un sinistre ou de dommages à l'Actif survenant lors ou avant la clôture de la transaction, l'acheteur pourra soit acquérir l'Actif endommagé tel quelle sans autre compensation par le Syndic ni de diminution du prix de vente, ou il pourra mettre un terme à ladite entente et récupérer toutes les sommes déjà payés au Syndic, sans intérêt, coût ou compensation quelconque.
24. Si une vente envisagée par la convention d'achat et de vente n'est pas complétée en raison d'un défaut de l'Acheteur, le Dépôt de l'Acheteur ainsi que tous les autres paiements effectués en relation avec le prix d'achat seront retenus et encaissés par le Syndic à titre de dommages-intérêts liquidés, sans préjudices aux droits et recours du Syndics contre l'Acheteur permettant d'obtenir des dommages-intérêts supplémentaires ou d'autres recours, et l'Actif pourra être revendu par le Syndic et l'Acheteur devra payer au Syndic : (i) un montant, le cas échéant, par lequel le prix d'achat en vertu de la convention d'achat et de vente est supérieur au prix d'achat net reçu par le Syndic des suites de cette revente, et (ii) un montant égal à tous les coûts et dépenses encourus par le Syndic compte tenu du défaut de l'Acheteur de se conformer à la convention d'achat et de vente de l'Actif.
25. Tout Acheteur Lié doit remettre au Syndic, en plus du montant offert, une somme de 2 500 \$ à titre de Frais de Requête (non remboursable) afin que son Offre soit présentée au Tribunal pour approbation. Aucune vente ne peut être effectuée à une partie liée sans l'autorisation du Tribunal.
26. La soumission d'une Offre au Syndic constituera une reconnaissance que l'Acheteur a revu, compris, reconnu et accepté toutes les *Conditions générales de vente* incluses dans ce Cahier d'information confidentiel, y compris et sans limitation l'*Avis au lecteur* accompagnant ce document, ainsi que les présentes Conditions générales de vente, qui sont réputées être incluses dans l'Offre comme si elles y étaient récitées au long.
27. L'Acheteur reconnaît que le Syndic agit en sa seule qualité de Syndic aux biens de Studio Grande Échelle Inc. et que, par conséquent, le Syndic n'aura aucune responsabilité, de quelque nature que ce soit, dans le cadre du contrat, à titre de responsabilité extracontractuelle ou dans d'autres circonstances, aux termes des présentes ou de toute autre convention d'achat et de vente considérée aux présentes, ou par suite de toute vente considérée aux présentes.
28. Le Cahier d'information confidentiel, toute Offre, toute convention d'achat et de vente et tout acte de transfert seront régis par les lois du Québec et du Canada, le cas échéant, et une telle convention s'applique à l'avantage des parties et sera exécutoire entre celles-ci, ainsi que leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs, successeurs et ayant droit



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

respectifs, selon le cas, dans la mesure où un Acheteur ne peut céder ou transférer aucun de ses droits ou obligations sans le consentement écrit préalable du Syndic, qui pourrait ne pas le lui accorder, à sa seule discrétion.

29. Les *Conditions générales de vente* décrites aux présentes ne seront pas remplacées lors de la clôture de la transaction visée dans la convention d'achat et de vente, mais survivront ladite clôture en vigueur, continueront à produire leur plein effet et lieront l'Acheteur.

30. En cas de divergence entre la version française et le version anglaise de ce document, la version française aura préséance sur la version anglaise.

FAIT À MONTRÉAL, le 19^{ième} jour de septembre 2025.

C.S. Adjami Inc.

En sa qualité de Syndic aux biens de Studio Grande Échelle Inc., et non en son nom personnel.



C.S. Adjami Inc.
3333 boul. Graham.
Bureau 400
Montréal, QC H3R 3L5
Tel.: 514.341-5511 / Fax: 342.0589

Annexes

DOSSIER : STUDIO GRANDE ÉCHELLE INC.

ADRESSE : 4981 rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec) H7P 0E5

LOCALISATION : Entreposé chez Services FL - 18240 Chemin de la Côte Nord, Mirabel (Québec) J7J 2B6

CLIENT : C.S. ADJAMI INC.

CRÉANCIER : BANQUE NATIONALE DU CANADA, n° inscription 25-0180574-0017, 25-0399561-0003

ÉQUIPEMENTS AUDIO VISUEL

LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO
1-1	9	Projecteurs DLP Marque : PANASONIC Modèle : PT-REZ10B U7 Série : GB4420343 / GB4420346 / GB4420347 GB4420365 / GB4420366 / GB4520419 GB4520426 / GB4520442 / GB4520444	
1-2	9	Lentilles zoom Marque : PANASONIC Modèle : ET-C1U100 Série : 23070954 / 23070965 / 23110082 23110088 / 23110158 / 23112926 23112936 / 23112946 / 23112961	
1-3	6	Lentilles zoom Marque : PANASONIC Modèle : ET-C1W300 Série : 23071894 / 23071980 / 23073488 23073581 / 23073651 / 24083168	
1-4	12	Haut-parleurs suspendus Marque : QSC Modèle : AD-P6T	
1-5	1	Moniteur incurvé, 49 po Marque : DELL Modèle : U4924DW Série : CN-03XR2T-QDC00-4B2-03TL-A05	

DOSSIER : STUDIO GRANDE ÉCHELLE INC.

ADRESSE : 4981 rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec) H7P 0E5

LOCALISATION : Entreposé chez Services FL - 18240 Chemin de la Côte Nord, Mirabel (Québec) J7J 2B6

CLIENT : C.S. ADJAMI INC.

CRÉANCIER : BANQUE NATIONALE DU CANADA, n° inscription 25-0180574-0017, 25-0399561-0003

ÉQUIPEMENTS AUDIO VISUEL

LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO
1-6	2	Moniteurs, 32 po Marque : PLANAR Modèle : PZN3210U Série : PWZNO9JA00247 / PWZNO9JA00250	
1-7	1	Écran tactile, 50 po Marque : MICROSOFT Modèle : SURFACE HUB avec : 1- Support sur roulettes SALAMANDER DESIGNS	
1-8	1	Baie de serveurs avec : 4- Émetteurs HDMI - KRAMER Modèle : TP-594TXR et ensemble de câblage et accessoires	
1-9	9	Récepteurs HDMI Modèle : KRAMER Modèle : TP-594RXR	
1-10	9	Supports de montage en métal noir	

DOSSIER : STUDIO GRANDE ÉCHELLE INC.

ADRESSE : 4981 rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec) H7P 0E5

LOCALISATION : Entrepasé chez Services FL - 18240 Chemin de la Côte Nord, Mirabel (Québec) J7J 2B6

CLIENT : C.S. ADJAMI INC.

CRÉANCIER : BANQUE NATIONALE DU CANADA, n° inscription 25-0180574-0017, 25-0399561-0003

ÉQUIPEMENTS AUDIO VISUEL

LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO
1-11	1	Serveur media Marque : SHOW SAGE Modèle : SHOW*SERVER XHD R8	
	1	Ordinateur Marque : SHOW SAGE Modèle : SHOW*STATION PRO-RACK	
	2	Ordinateurs Marque : APY Modèle : N/D Série : CA00451 / CA00452	
	1	Batterie de secours externe Marque : MIDDLE ATLANTIC Modèle : UPX-EXPANRUN-20 Série : KUSD4680027	
	1	Batterie de secours externe Marque : MIDDLE ATLANTIC Modèle : UPX-2000R-2 Série : KUID4CM006R	

DOSSIER : STUDIO GRANDE ÉCHELLE INC.

ADRESSE : 4981 rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec) H7P 0E5

LOCALISATION : Entreposé chez Services FL - 18240 Chemin de la Côte Nord, Mirabel (Québec) J7J 2B6

CLIENT : C.S. ADJAMI INC.

CRÉANCIER : BANQUE NATIONALE DU CANADA, n° inscription 25-0180574-0017, 25-0399561-0003

ÉQUIPEMENTS AUDIO VISUEL

LOT 1

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO
1-11 (suite)	1	Switch Marque : NETGEAR Modèle : M4250-26G4XF-PoE+ 30W Série : 6VG8395GA028F	
	1	Amplificateur Marque : CRESTRON Modèle : M202039001 Série : 2309IPS00071	
	2	Unités de distribution d'énergie Marque : MIDDLE ATLANTIC Modèle : PDX-915R-SP Série : N/D	
	1	Passerelle de sécurité Marque : UBIQUITI NETWORKS Modèle : UDM-PRO Série : N/D	
	1	Processeur d'E/S réseau et analogique Marque : QSC Modèle : CORE 8 FLEX Série : 21MX2505300195	